

À l'attention des thérapeutes de médecine  
complémentaire

Septembre 2021

## Rappel : suppression du formulaire de facturation PDF à fin 2021

Madame, Monsieur,

Comme indiqué dans la circulaire de juin 2019, le formulaire de facturation PDF sera supprimé à fin 2021. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le recours à un logiciel professionnel répondant aux nouveaux standards de facturation sera impératif.

Les fournisseurs de logiciel ont été informés des modifications à venir. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, plus de 80 prestataires continueront à vous proposer des solutions répondant aux exigences fixées. Vous trouverez une liste des fournisseurs de logiciel sur le site Internet de votre organisation professionnelle et des assureurs. Les prestataires proposent des offres très diversifiées – des versions gratuites aux applications professionnelles plus développées. Les thérapeutes trouveront donc sans difficulté une solution répondant à leurs besoins et à leur budget.

Les prestataires n'ayant pas adapté leur solution logicielle aux nouveaux standards de facturation ont été priés d'en informer rapidement leurs thérapeutes. Le passage de ces derniers à un logiciel professionnel répondant aux nouveaux standards est ainsi encore possible avant le changement d'année.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

**Groupe des assureurs de médecine complémentaire**

*(valable sans signature)*

### Assureurs-maladie

**assura. CONCORDIA**



**Groupe Mutuel** **Helsana** **ÖKK**

**sanitas** **SWICA** **sympany**

**VISANA**